

LES TRAVAILLEURS COMPTENT !

Un point de vue syndical sur les méthodes de mise en œuvre, de responsabilisation et de gouvernance mondiale

Les efforts réalisés par les syndicats à l'égard du programme de développement pour l'après-2015 sont portés par la profonde conviction que le développement durable ne peut avoir lieu sans emplois de qualité ni travail décent. Ce rapport rappelle les origines et la vocation générale du mouvement syndical: donner la parole aux travailleurs/euses et à leur famille, protéger les droits des travailleurs et bâtir un monde juste et équitable.

À un moment crucial de notre histoire, nos gouvernements négocient un cadre pour mettre en œuvre le développement durable sur chaque point de la planète. Le travail précaire ou informel devient de plus en plus souvent la norme; les inégalités menacent la stabilité de nos sociétés; les droits humains et syndicaux sont bafoués; les marchés financiers règnent en maîtres, aidés en cela par des réglementations inadaptées, toujours moins d'obligations de rendre des comptes, et encore moins de liens avec l'économie réelle; le commerce est déséquilibré et la justice fiscale est loin d'être une réalité; les services publics continuent d'être dépouillés et les problèmes environnementaux, notamment le changement climatique, compromettent la survie de nos communautés. Or, comme en témoignent de nombreux exemples, trop de gouvernements renoncent à exercer leurs responsabilités. Tous les travailleurs et leur famille devraient pouvoir accéder à une vie décente et à un travail décent, dans des environnements sûrs et sains, tout en satisfaisant les besoins et en offrant des conditions favorables aux générations futures.

Nous demandons aux gouvernements de faire face à leur obligation fondamentale vis-à-vis du **plein-emploi productif, du travail décent pour tous** et de **la protection sociale universelle**. Nous avons également sollicité leur engagement en faveur du droit humain à l'eau et à l'assainissement, et du droit à une énergie durable pour tous, tout en veillant à ce que l'activité humaine respecte les limites de la planète. Nous leur demandons aussi de s'engager à garantir l'accès à une **éducation gratuite et universelle de qualité**, à la **santé pour tous**, à **l'égalité de genre** et à la réduction des **inégalités de revenus**. Nous avons rappelé l'importance de **la protection de l'environnement** et de **l'accès pour tous à une alimentation saine et nourrissante**. Nous avons formulé nos demandes dans un document intitulé *Working for Our Future – Trade Unions on the Move for People, Planet and Prosperity*¹ (Travailler pour notre avenir: Les syndicats agissent pour les personnes, la

¹ http://www.stakeholderforum.org/fileadmin/files/SD2015_Position_Paper_Workers&TradeUnions.pdf

planète et la prospérité), qui présente la conception et les priorités du Groupe principal des travailleurs et des syndicats concernant les Objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

Les Objectifs de développement durable (ODD) proposés permettent de jeter les bases d'un programme transformateur, à condition toutefois que ces objectifs s'inscrivent dans un cadre bien structuré quant à leur application, leur suivi et leur contrôle, à partir d'une approche du développement fondée sur les droits humains.

La seule manière d'atteindre les aspirations exposées dans les ODD, c'est de prendre les mesures nécessaires pour que tous les acteurs œuvrent dans le sens de la finalité commune définie dans les objectifs et les buts. *Il s'agit d'établir un cadre pour les ODD qui donne les moyens appropriés, financiers et non financiers de: mettre en œuvre de manière satisfaisante les objectifs et les buts; instaurer un système de responsabilisation à l'égard des normes universelles qui dépasse la base du volontariat; instituer une gouvernance au niveau mondial qui offre une infrastructure adaptée pour répondre collectivement et efficacement aux difficultés à mesure qu'elles se présentent.*

Comment mettre en œuvre les objectifs et les buts

Après avoir défini une série d'objectifs et de buts – les ODD, qui s'inscrivent dans un cadre pour l'après-2015 globalement complet et approuvé –, il est maintenant indispensable de réfléchir au niveau d'ambition à fixer pour parvenir aux objectifs qui ont été décidés. Le mouvement syndical considère qu'il y a d'importantes lacunes à combler en ce qui concerne la mise en œuvre et le financement nécessaires pour atteindre les ODD. Ce faisant, les gouvernements devront procéder à un profond changement d'orientation, aussi bien au niveau international que national, dans la pratique.

Résoudre les problèmes systémiques d'ensemble

Le changement doit s'opérer à grande échelle. Ce qui constitue les moteurs de notre système économique actuel ne cesse d'aggraver et augmenter l'inégalité, à la fois dans les

pays et entre les pays. Les politiques économiques et financières internationales doivent être définies dans un objectif global de justice sociale et de moyens de subsistance décents pour tous. La profondeur et la portée des objectifs et des buts inscrits dans les ODD doivent figurer dans un cadre pour l'après-2015 qui va changer fondamentalement la manière dont les économies fonctionnent et interagissent, et augmenter considérablement l'importance relative des politiques progressistes sociales et environnementales.

Un cadre de développement pour l'après-2015 doit prendre des engagements en faveur d'une imposition efficace des bénéfices et de l'accumulation du capital, dans le but de rediriger des milliers de milliards de dollars, provenant des budgets publics et les fonds, vers des investissements productifs, axés notamment sur une économie plus « verte », les services publics et une « transition juste » vers des emplois verts et décents pour les travailleurs. Toutes les pratiques de fraude ou d'évasion fiscale, y compris la tarification (erronée) des cessions internes, doivent être combattues afin de garantir le paiement d'impôts en cas de bénéfices et de création de valeur ajoutée. Les gouvernements ne sont pas les seuls à voir leurs revenus diminuer: les autres grands perdants sont les travailleurs des entreprises multinationales qui pratiquent cette agressive planification fiscale. Les travailleurs ne sont pas rémunérés à leur juste valeur pour leurs efforts et leur productivité et ne reçoivent pas d'intéressement aux bénéfices auquel ils ont droit, ces derniers étant prélevés avant même d'être redistribués. L'auto-déclaration et l'auto-évaluation pratiquées par les institutions financières doivent absolument cesser pour laisser la place aux déclarations pays par pays. De plus, il est indispensable de prendre des mesures pour permettre à tous les pays de participer à pied d'égalité à la coopération internationale sur les questions fiscales, l'objectif devant être d'établir une convention internationale des Nations Unies sur l'imposition.

Tout en garantissant une imposition juste, un cadre mondial doit veiller au comportement des marchés financiers en appliquant, par exemple, l'engagement du G20 de mettre fin aux groupes qualifiés de « trop gros pour faire faillite »² en renforçant la réglementation du système financier, et en prenant les mesures structurelles nécessaires pour que les activités

² Déclaration des dirigeants du G20, septembre 2013: https://g20.org/wp-content/uploads/2014/12/Saint_Petersburg_Declaration_ENG_0.pdf

de banque commerciale et de détail soient protégées de la volatilité des opérations bancaires d'investissement et des transactions commerciales. Il faut mettre en œuvre le Plan d'action élaboré par le G20 et l'organisme *Financial Stability Board* (FSB) au sujet de la réglementation des transactions de dérivés « de gré à gré », du secteur bancaire « caché » et de l'application des cadres de résolution des crises. De plus, une imposition mondiale (taxe sur les transactions financières et prélèvements sur les banques) sur les transactions à court terme est nécessaire pour empêcher le comportement spéculatif et trouver de nouvelles sources de financement pour une économie plus verte.

Les pays ayant des niveaux élevés de revenus et de compétitivité sont en mesure de s'ouvrir au commerce mondial, d'attirer les investissements et de se développer sur des marchés vers lesquels ils peuvent exporter. En revanche, l'ouverture au commerce ne doit pas limiter ni l'espace politique ni la capacité d'un pays pour mettre en œuvre des politiques sociales et de développement, à produire de la valeur ajoutée ni enfermer un pays dans la fabrication de produits bas-de-gamme. Pour les pays et les régions qui ne peuvent pas résister à la concurrence mondiale, parce que les industries et les marchés ne sont pas encore arrivés à maturité, il serait imprudent de libéraliser le commerce au même rythme que dans les pays développés. Parmi les mesures prises par les pays dont la réussite est exemplaire, il convient de citer, entre autres, le contrôle des investissements assorti d'obligations à l'égard des filiales communes, des seuils maximum de propriété étrangère et des exigences de contenu local; ces pays ont opté pour des régimes souples en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle et ont misé sur les transferts de technologie; ils ont établi des entreprises et des conglomérats d'État afin de créer des produits compétitifs; ils ont maintenu des tarifs douaniers plus élevés que ceux des pays développés; et ils ont organisé des systèmes de protection sociale. Les pays en développement, et plus particulièrement les régions en développement, doivent absolument conserver ces outils nationaux pour leur transformation structurelle.

Garder un espace politique est une chose, appliquer les politiques en est une autre. Les pays, notamment les pays en développement, ont besoin d'établir des partenariats, notamment avec les entreprises, le monde du travail, les universitaires et les responsables politiques, et assurer la transparence et la participation, dans le but de définir des politiques

susceptibles de générer des revenus pour l'État, de créer des emplois décents et de promouvoir l'investissement – aussi bien public que privé – dans divers secteurs économiques. Les partenariats doivent respecter les normes et les réglementations définies par le secteur public; c'est à l'État qu'incombe la responsabilité de planifier, de réglementer et de contrôler les partenariats. Les politiques doivent viser toutes les activités économiques, de l'industrie d'extraction et de l'agriculture aux services, en passant par l'industrie à valeur ajoutée. Les politiques de transformation structurelle doivent s'efforcer de diversifier la production, d'accroître le contenu intellectuel des biens et des services (augmenter la valeur ajoutée) tout en garantissant l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et de la production durable d'énergie.

Le commerce mondial et les modèles d'investissement portent gravement préjudice aux normes du travail. Par conséquent, pour créer un commerce juste et réglementé, les traités et accords internationaux en matière de commerce et d'investissement devraient garantir le caractère exécutoire des lois nationales du travail et des normes fondamentales du travail reconnues au plan international, à l'aide de mécanismes de suivi et de sanction plus rigoureux en cas de violation des normes de l'OIT. Les traités et les accords pourraient également prévoir des responsabilités claires et à caractère exécutoire pour les investisseurs étrangers tout au long des chaînes d'approvisionnement.

Par ailleurs, les caractéristiques de la migration sont profondément influencées par les facteurs d'attraction et de répulsion inhérents à l'économie mondiale. À cet égard, il est important de souligner que le travail décent permet aux travailleurs de faire le choix de la migration, et non de migrer par nécessité. À cela s'ajoutent les politiques d'éducation de qualité, qui devraient être accompagnées de mesures visant à atténuer les risques et les conséquences de la fuite des cerveaux. Ensuite, les gouvernements devraient éviter les politiques qui encouragent ou incitent à la migration, motivées par l'intérêt que représentent les fonds envoyés par les émigrés, et s'efforcer d'améliorer les opportunités et l'accès au travail décent sur leur territoire. Enfin, il est indispensable de reconnaître et de garantir la transférabilité des droits sociaux de la personne. Les droits liés à la protection sociale doivent être rattachés à la personne, et non au pays de résidence (reconnaissance de la transférabilité des fonds déjà payés, des pensions, des diplômes scolaires, etc.).

C'est pourquoi les gouvernements doivent prendre des mesures pour protéger la liberté syndicale et renforcer les partenariats sociaux/structures de dialogue social afin de mettre en place/développer la négociation collective, d'établir un lien entre les salaires et la productivité, et de fixer/augmenter les salaires minimum. Le respect et l'application des normes fondamentales du travail de l'OIT doit être un minimum pour les travailleurs de toute la planète, et les États devraient offrir la possibilité aux travailleurs d'adhérer à des syndicats et de créer des syndicats. En plus de la mise en œuvre des socles de protection sociale, le renforcement des institutions liées au travail permettrait d'augmenter la demande globale de façon durable et de créer de nouveaux emplois.

Un dernier point sur la macropolitique: il existe d'excellentes raisons économiques de défendre la croissance économique induite par les salaires, pour soutenir la demande globale et bâtir des économies plus solides et plus résistantes. Force est de constater que la proportion de revenus nationaux issus du travail avait commencé à baisser régulièrement bien avant que les Objectifs du Millénaire pour le développement ne voient le jour et cette tendance ne s'est pas limitée aux seuls pays en développement, comme en témoigne également le déclin qui s'opère dans la plupart des pays de l'OCDE. Pendant ce temps, les gains de productivité sont en augmentation, révèle le Rapport mondial sur les salaires 2012-2013 de l'OIT³. Pour le mouvement syndical, ces tendances sont le corollaire naturel des tentatives systématiques et délibérées d'affaiblir les institutions du marché du travail que sont le salaire minimum, la négociation collective, les protections de l'emploi, et les syndicats. Ainsi, la dépendance excessive à l'égard des exportations et l'endettement des consommateurs pour favoriser la croissance économique, ainsi que la « financiarisation » de l'économie mondiale, se sont révélés incapables de durer dans le temps et ont provoqué la récente récession économique. Or, pour parvenir à une reprise économique satisfaisante, les pays doivent accroître la demande intérieure en augmentant les salaires et en répartissant plus équitablement les revenus. Les institutions du marché du travail font partie de cette solution.

³ http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-wage-report/2012/WCMS_213108/lang--fr/index.htm

Rendre les sociétés plus égalitaires grâce au travail décent, à une éducation de qualité et à des services publics de qualité

Pour accorder une large priorité à l'emploi et au travail décent, dans toutes ses dimensions, il faut une bonne complémentarité au niveau des politiques économiques et sociales et des cadres de réglementation. Cela nécessite également des investissements suffisants dans la formation et l'éducation publiques de qualité, la valorisation des ressources humaines, les activités génératrices de revenus et le travail décent (notamment pour les femmes), et repose sur des services publics de qualité – qui constituent la base même d'une vie décente pour tous.

Pour atteindre l'ODD du travail décent pour tous, il faut adopter et appliquer des cadres politiques nationaux englobant tous les aspects de l'emploi. Il faudrait élaborer ces cadres lors de consultations tripartites, en s'appuyant sur le principe de la cohérence des politiques pour le développement (en particulier le travail décent), afin de garantir que les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi soient soutenues par des politiques commerciales, industrielles, fiscales, sectorielles et d'infrastructure, et par des investissements dans l'éducation et l'amélioration des compétences.

Les cadres généraux requièrent des institutions et des politiques de marché du travail solides et efficaces et, en particulier: des politiques salariales et de revenus adaptées, comme le salaire minimum; la négociation collective; l'inspection du travail; des services pour l'emploi énergiques; des allocations de chômage rigoureusement associées aux programmes de protection sociale; des mesures ciblées visant à accroître la participation des femmes, des jeunes et des groupes sous-représentés sur le marché du travail; des mesures permettant d'aider les ménages à faible revenu à éviter la pauvreté et à accéder à des emplois librement choisis.

En parallèle, un changement transformateur en direction du développement durable, d'une économie plus verte et d'une transition juste pour les travailleurs, requiert un investissement significatif et équitable dans l'éducation, la formation en général et la formation tout au long de la vie. En ce qui concerne la volonté d'améliorer les possibilités de travail décent pour les jeunes, il faudra élaborer des stratégies d'activation approfondies

afin de faciliter la transition entre l'école et le monde du travail pour les jeunes, conformément à l'appel à l'action de l'OIT de 2012 et à la stratégie mondiale sur l'emploi des jeunes.

Enfin, et c'est peut-être ce qui compte le plus, les gouvernements devront prendre des mesures de grande ampleur pour veiller au respect des normes fondamentales du travail de l'OIT. C'est particulièrement important pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement durable; les gouvernements devront également prendre des mesures pour renforcer le dialogue social et la participation des partenaires sociaux, dans le respect des conventions de l'OIT relatives à l'inspection du travail (Conventions n°81 et n°129).

Mettre en œuvre des socles de protection sociale

Tous les pays devraient être en mesure, à partir de leur budget national, de garantir la sécurité de revenus pour tous et l'accès aux services et aux biens publics essentiels, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement, de l'eau et de l'assainissement, grâce à des socles de protection sociale définis et conçus au niveau national. Toutefois, les socles de protection sociale devront être adaptés en fonction des contextes spécifiques des pays et bénéficier des compétences techniques nécessaires pour être mis en œuvre de manière efficace et équitable.

Il est souhaitable que les gouvernements ratifient et appliquent la Convention 102 de l'OIT sur la sécurité sociale, ainsi que la Recommandation n°202 sur les socles de protection sociale.

Des ressources suffisantes sont nécessaires pour financer les socles de protection sociale, qui peuvent être mis en place quels que soient le contexte⁴ du pays concerné et les budgets existants :

⁴ Les recherches réalisées conjointement par le FMI et l'OIT suggèrent que les socles de protection sociale peuvent être mis en place dans tous les contextes budgétaires nationaux - http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_secSOC_30810.pdf

- en réaffectant les dépenses publiques
- en augmentant les recettes fiscales à l'aide des mesures décrites précédemment
- en réduisant la dette ou le service de la dette
- en adoptant un cadre macroéconomique plus souple et en combattant les flux financiers illicites
- en augmentant les contributions de sécurité sociale.

En attendant, la communauté internationale devrait s'assurer qu'il existe un soutien technique adapté et, dans certains cas, une assistance financière suffisante pour les pays en développement afin qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des socles de protection sociale satisfaisants.

Mécanismes de responsabilisation basés sur les normes

Le cadre de développement pour l'après-2015 offre à la communauté internationale du développement l'opportunité d'améliorer réellement la cohérence des politiques, entre la promotion du développement et les engagements vis-à-vis des normes dans le domaine des droits humains, des normes du travail et des normes environnementales. Des propositions ont été annoncées à ce sujet, préconisant de s'inspirer des mécanismes de communication d'informations qui existent à l'échelle internationale, tels que les présentations volontaires de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social des Nations Unies, ou encore l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme estime que « les États devraient réorganiser leurs obligations de communiquer sur l'après-2015 et les droits humains internationaux, et faire en sorte que leurs mécanismes nationaux destinés respectivement à communiquer des informations et à rendre des comptes se renforcent mutuellement ».⁵

Il est important que les mécanismes de responsabilisation visant à rendre des comptes s'appuient sur des principes fondamentaux tels que « la responsabilisation mutuelle », « l'appropriation démocratique », « le dialogue social » (c'est-à-dire la structure tripartite

⁵ OHCHR 2013 - http://www.ohchr.org/Documents/Publications/WhoWillBeAccountable_fr.pdf

de l'OIT) et « les partenariats inclusifs ». Ainsi, le succès d'un mécanisme de la sorte dépend de la capacité du processus, à tous les niveaux, de réunir différents acteurs dans un esprit d'égalité pour contribuer à l'examen et à la mise en œuvre, de manière sincère et pleinement participative. Les gouvernements ne doivent pas chercher à éviter les évaluations honnêtes et devraient communiquer avec précision les avancées réalisées, car c'est le seul moyen de générer l'action nécessaire pour veiller à ce que les engagements soient tenus.

La responsabilisation mondiale, plus particulièrement, est primordiale pour garantir une gouvernance plus juste et plus équitable en matière de développement, donc une meilleure cohérence des politiques pour le développement. Les gouvernements doivent élever leur degré d'ambition sur la question de la responsabilisation en privilégiant un système basé sur des mécanismes de contrôle et des engagements contraignants, par opposition à l'approche volontaire actuelle. En outre, les engagements concernant le contrôle doivent s'inscrire dans une approche fondée sur les droits humains et le droit au développement, et reposer sur les normes universelles. C'est pourquoi, en tant que mouvement syndical, nous affirmons régulièrement que les normes du travail de l'OIT et d'autres normes de droits humains concernent tous les aspects du programme. Des mécanismes de responsabilisation basés sur les normes et sur les accords existants représentent le minimum nécessaire pour permettre une responsabilisation au sens large.

Au niveau national, les processus d'examen doivent pleinement et véritablement faire partie intégrante des principaux acteurs du développement et de la société dans son ensemble. Ils doivent non seulement refléter les engagements mondiaux et être adaptés en fonction des contextes nationaux, mais ils doivent également appliquer les normes universellement approuvées. Là encore, ils doivent aller dans le sens du droit au développement, des engagements internationaux relatifs aux droits humains et des normes du travail de l'OIT.

Par conséquent, le dialogue social, en réunissant les partenaires sociaux, les organisations d'employeurs et de travailleurs, montre parfaitement comment garantir l'appropriation des activités politiques au niveau national; il devrait servir de guide, et même d'exemple, pour organiser les processus d'examen.

À l'échelle nationale, le dialogue social est indispensable pour assurer la cohésion sociale et la paix sociale, grâce à une meilleure responsabilisation. Comme nous l'avons déjà mentionné, il faut que certains éléments fondamentaux ou conditions préalables soient réunis pour que le dialogue social soit efficace, notamment le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective, l'indépendance des syndicats et des organisations d'employeurs, ainsi que la capacité institutionnelle des gouvernements à soutenir ce processus.

Quant aux meilleures pratiques existantes en matière d'obligation de rendre des comptes, il est important de rappeler que le cadre de l'OIT est un exemple « vivant » de la manière dont les mécanismes de responsabilisation fonctionnent au niveau mondial et au niveau national. Le système de contrôle de l'OIT est un mécanisme de responsabilisation international unique qui devrait être copié ou, tout au moins, servir de base au mécanisme de responsabilisation mondiale et aux systèmes d'examen nationaux prévus dans le programme de développement international.

Le mécanisme de contrôle de l'OIT permet de garantir un soutien aux États membres de l'OIT dans leurs efforts pour appliquer et faire respecter les conventions qu'ils ont ratifiées, dans la loi et dans la pratique (cadre juridiquement contraignant). Ce système prévoit un contrôle permanent faisant intervenir plusieurs partenaires, qui oblige les États membres à rendre des comptes à intervalles réguliers sur différentes conventions (structure tripartite avec des partenaires reconnus). Il offre également une assistance technique dans le but d'améliorer la réalisation des engagements qui ont été pris. Plus important encore peut-être, le mécanisme de contrôle est doté d'une procédure de « plaintes », qui veille à la responsabilité des États membres à l'égard des conventions qu'ils ratifient. Ce système de plaintes a prouvé son efficacité par le passé, lorsque des États membres se sont révélés incapables de faire respecter diverses conventions (mécanisme de plainte et de réparation).

Toutefois, une approche holistique qui intègre le développement et les droits humains dans un instrument normatif et contraignant semble être de loin la meilleure solution. Le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT) et ses mécanismes de responsabilisation tripartites basés sur les normes montrent depuis longtemps à quel point ce système peut être utile et efficace.

Gouvernance mondiale et droit au développement

Si le Forum politique de haut niveau devient l'organe de gouvernance mondiale du cadre de l'après-2015, il doit suivre les mêmes principes que les ODD dans leur globalité, et doit être clairement lié au système de responsabilisation. La gouvernance mondiale du cadre de l'après-2015 doit réaffirmer sa volonté de maintenir l'esprit de la Déclaration sur le droit au développement de 1986.

En 1986, la Déclaration sur le droit au développement affirmait également que « Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement ». Par ailleurs, d'après cette même Déclaration, « Les États ont le devoir de coopérer les uns avec les autres pour assurer le développement et éliminer les obstacles au développement. Les États doivent exercer leurs droits et s'acquitter de leurs devoirs de façon à promouvoir un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les Etats et à encourager le respect et la jouissance des droits de l'homme ».

Le devoir de coopérer repose sur le changement qui s'opère entre les responsabilités individuelles d'un État (relations entre l'État et les personnes se trouvant sous son autorité) et un concept plus général de responsabilité et d'obligations extraterritoriales des États au-delà de leurs frontières. Par conséquent, les États (qui ont des devoirs) sont responsables d'une plus grande variété de politiques extérieures, telles que le commerce, la dette et, en particulier, les finances, qui pourraient fragiliser d'autres éléments du programme de développement durable. Il est donc nécessaire d'avoir une réglementation nationale qui empêche les entreprises/le secteur privé de commettre des violations extraterritoriales des droits humains.

La Déclaration du Millénaire reconnaissait déjà le principe de la responsabilité partagée, appelant à une meilleure cohérence et coordination des politiques à l'échelle internationale. Cependant, le manque de responsabilisation des huit Objectifs du Millénaire pour le

développement – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement – semble évident. Il faut affirmer clairement que, compte tenu du changement intervenant dans les caractéristiques du développement mondial, la question de la responsabilité partagée ne doit pas se limiter aux instances étatiques mais doit s’appliquer également aux « acteurs non étatiques », tels que les entreprises privées et les organisations multilatérales, dont les actions influent directement sur les processus de développement et les droits humains. Le concept de la responsabilité partagée requiert des précisions sur les rôles et les responsabilités des acteurs non étatiques, et nécessite des moyens efficaces pour les contraindre à rendre des comptes.

Conclusion

Le programme de développement durable pour l’après-2015 permet d’établir un cadre pour les futures actions des Nations Unies sur le terrain, avec une nouvelle orientation vers l’égalité, l’intégration sociale, le travail décent et les sources de revenus durables pour les personnes qui travaillent, tout en protégeant l’environnement. Toutefois, ce programme commence en constatant que le paradigme économique qui gouverne nos sociétés n’est pas durable. Cela signifie que les dirigeants mondiaux devront faire preuve d’une grande ambition. Un programme de développement durable pour l’après-2015 ne sera efficace que s’il présente un intérêt pour les travailleurs et les travailleuses.

Les Objectifs de développement durable ont fixé un degré d’ambition acceptable par rapport aux objectifs et aux buts qui ont été définis, mais le cadre qui englobe les ODD est tout aussi important, sinon plus. La situation actuelle, que ce soit au niveau économique, social, environnemental et, en fin de compte, politique, n’est absolument pas tenable, dans de nombreuses parties du monde. Pour atteindre les ODD, il faudra changer radicalement les principes économiques et financiers qui dirigent actuellement les économies.